

**Conseil Municipal N° 3 du 30 avril 2010**

**Délibération n° 12**

**DEMOCRATIE LOCALE -**

**PARTICIPATION DES HABITANTS A LA VIE LOCALE - RAPPORT D'ACTIVITE DES INSTANCES CONSULTATIVES POUR L'ANNEE 2009**

*10-305*

Mesdames. Messieurs,

Comme vous le savez, les communes de plus de 80 000 habitants doivent, en application de l'article L 2143-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, se doter d'instances consultatives permettant aux habitants de participer à la vie locale, dans le cadre géographique le plus pertinent.

Il s'agit de la mise en œuvre des dispositions de la loi du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité.

Par délibération en date du 19 décembre 2008, le Conseil Municipal a approuvé la répartition du territoire communal en 22 quartiers et 6 secteurs ainsi que la création des instances consultatives correspondantes, commissions de quartier, et conseils de secteur.

Après un an de fonctionnement de ces instances et conformément aux engagements donnés, il nous est apparu opportun de vous présenter et de vous remettre un rapport concernant l'organisation de ces différents conseils ainsi que leurs principales activités réalisées.

Ainsi, Mesdames et Messieurs, je vous demande d'adopter la délibération suivante :

**Article unique :**

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité : La Démocratie Locale à Toulouse –Bilan 2009 et de sa remise à l'ensemble des élus municipaux.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES  
POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE,  
POUR LE MAIRE  
L'Adjoint Délégué**

**Jean-Michel FABRE**